

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 20
 Votants : 24
 Date de la convocation : 24 septembre 2013



N° 13.09.30.08

L'an deux mille treize et le trente du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme MANNY, MM FÉVRIER, SAVY.

PROCURATIONS : M. ALLOUCHE en faveur de Mme CARRETIER
 Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme PLAYS
 M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY
 Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL, Mlle VAN ELST, Mme TARAYRE, M. PLANCHERON

CIMETIERE – TARIFS des CONCESSIONS

Rapporteur : M. OUSSET

Il est proposé au Conseil municipal :

- de majorer de 2.5% les tarifs des concessions des caveaux fixés par délibération du 13 septembre 2010, et ce à compter du 1^{er} janvier 2014.

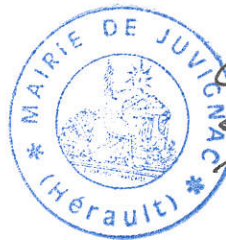
	01/01/2014
<i>concession trentenaire 4 places</i>	
<i>terrain</i>	1 706 €
<i>caveau</i>	1 899 €
<i>concession trentenaire 6 places</i>	
<i>terrain</i>	1 706 €
<i>caveau</i>	2 023 €
<i>concession perpétuelle 4 places</i>	
<i>terrain</i>	2 368 €
<i>caveau</i>	2 131 €
<i>concession perpétuelle 6 places</i>	
<i>terrain</i>	2 368 €
<i>caveau</i>	2 131 €
<i>Columbarium trentenaire</i>	

2-4-6 urnes	2 342 €
<u>Columbarium perpétuel</u> 2-4-6 urnes	3 444 €
<u>Concession pleine terre</u> 15 ans	753 €
30 ans	969 €

- de dire que ces nouveaux tarifs s'entendent « nets commune »

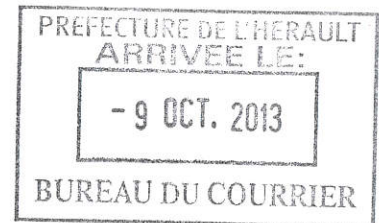
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

[Handwritten signature]



Acte rendu exécutoire
 après dépôt en préfecture le 9.10.2013
 et publication le 17.10.2013